

VILLE DE SAINT-APOLLINAIRE-  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2014**

**Etaient présents : 23**

Mesdames, Messieurs, Rémi DELATTE, Jean-François DODET, Françoise CLEMENT, Robert PETIOT, Michèle LIEVREMONT, Brigitte KETTERER, Frédéric GOULIER, Evelyne PAILLET, Patrick NAIGEON, Philippe DAISEY, Norbert SICARD, Christian PROTET, Dominique MARECHAL, Joëlle GUERIN, Gérard FOUCARD, Véronique SANSONNY, Franck D'ELIA, Mélanie COUSIN, David COLLUS, Nelly GOBY, Philippe ARDOUIN, Daniel CORNOT (arrivé au point n°3), Frédéric TISSOT

**Etaient absents ou excusés : 6**

Mesdames, Messieurs, Monique MATHIEU, Pierre DESSERTENNE (pouvoir à Philippe DAISEY), Nelly BOUVERET (pouvoir à Christian PROTET), Thierry CLAIRET (pouvoir à Frédéric TISSOT), Béatrice ROUX, Emilie BONIN

***Formant la majorité des membres en exercice.***

**Monsieur David COLLUS a été élu secrétaire.**

**1°) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2013**

Les demandes de modification sollicitées par M. Ardouin, des points n°3 page 3 et n°11 page 5 sont prises en compte comme suit :

*Point n°3 : débat d'Orientations Budgétaires (DOB)*

*Intervention de M. ARDOUIN :*

*M. ARDOUIN fait remarquer que le conseil municipal doit obligatoirement débattre des orientations budgétaires, mais que ce seront les nouveaux élus qui mettront en œuvre le prochain budget. Ensuite, il fait part de ses observations sur les grandes lignes du budget proposé :*

*- il indique que les taux de fiscalité ont progressé en 2009 de 3% et de 2 % en 2008 : la fiscalité a bien augmenté en cours de mandat.*

*- il prend acte des effets de l'augmentation de la TVA au 1/1/2014.*

*Point n°11 : cession de terrains à Bois Guillaume*

*Ajout de la remarque suivante formulée par M. ARDOUIN :*

*M. ARDOUIN s'étonne que le conseil municipal n'ait pas été informé préalablement du nom de l'acquéreur et des conditions particulières de la cession. Il constate que la valeur retenue est nettement inférieure à l'estimation des Domaines, estimation sensée refléter le prix du marché et ce, sans qu'aucun élément probant ne permette de justifier cet écart. Compte tenu du caractère opaque de l'opération, il indique que le groupe St Apo avec la gauche s'abstiendra.*

Le compte-rendu est ainsi adopté à l'unanimité.

**- FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE**

**2°) Affectation des résultats 2013 (budget principal et budget annexe « location de salles »)**

Compte tenu des excédents de fonctionnement dégagés fin 2013, le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à **ADOPTÉ, 24 VOIX POUR** (0 VOIX CONTRE, 1 ABSTENTION : Philippe ARDOUIN) de les affecter dès le budget primitif 2014 comme suit :

### 1) Budget principal

> Excédent de fonctionnement	3 934 618.92 €
> Affectation en investissement (article 1068)	1 100 000 €
> Report en section de fonctionnement (article 002)	2 834 618.92 €

### 2) Budget annexe « location de salles »

> Excédent de fonctionnement	15 957.75 €
> Affectation en investissement (article 1068)	0 €
> Report en section de fonctionnement (article 002)	15 957.75 €

## 3°) Vote des budgets 2014 (budget principal et budget annexe « location de salles »)

### 1) BUDGET PRINCIPAL :

Monsieur le Maire indique que le budget des dépenses de fonctionnement s'élève à 8.5 millions d'euros et que celui des dépenses d'investissement à 3 millions d'euros : il fait part d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'un dynamisme dans l'investissement, malgré l'amorce de la diminution des recettes, telles que la DGF et la RODP.

Les dépenses de fonctionnement augmentent au vu de l'évolution démographique de la ville avec l'arrivée notamment de nouveaux usagers, avec un nouvel accueil des enfants de 3-4 ans au sein de l'ALSH, avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014, avec la reprise progressive des voiries secondaires et des espaces verts de Pré Thomas et avec le soutien croissant auprès des associations locales.

De nombreux investissements sont envisagés avec un budget de 889 000 € en faveur du sport, 447 000 € pour la voirie, 410 000 € pour l'acquisition et l'aménagement d'un bâtiment, 400 000 € pour l'aménagement du Mille Club en espace des arts, 182 000 € au scolaire (cours d'école, préaux ...), 136 000 € pour le centre technique (espaces verts, bâtiments...).

Des recettes exceptionnelles sont prévues : 1 010 000 € relatifs à la cession de l'ancien ALSH, 185 000 € pour une cession à Bois Guillaume, un autofinancement à hauteur de 1 100 000 € et un emprunt de 230 000 €.

Michèle LIEVREMONT présente au conseil municipal le détail du budget primitif 2014 :

	Fonctionnement	Investissement (report 2013 compris)	Total
Dépenses réelles	8 180 360 €	3 832 234 €	12 012 594 €
Recettes réelles	10 626 607 €	3 529 159 €	14 155 766 €

Suite à cette présentation, M. ARDOUIN prend la parole et indique qu'il prend acte de ce budget car il ne connaît pas les conditions de mise en œuvre, du fait des élections.

Il précise que le groupe St Apo avec la gauche s'abstiendra sur le vote de ce budget.

Ensuite M. DODET s'exprime et remarque que ce budget 2014 est équilibré sans mettre à mal le pouvoir d'achat des Epleumiens puisque la fiscalité n'augmentera pas à nouveau cette année. Ce budget est ambitieux avec en particulier la réalisation d'un terrain synthétique, d'un pas de tir et l'aménagement d'un espace des arts qui complète le programme culturel.

Par contre, il fait part d'un regret : les communes doivent supporter de plus en plus de charges imposées par l'Etat, cet état de fait est préoccupant.

Monsieur le Maire souhaite préciser que le vote du budget a lieu en février depuis de nombreuses années, cela permet de l'exécuter au plus vite. Les nouveaux élus auront la possibilité de voter des décisions modificatives en temps utiles, s'ils les jugent nécessaires.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, ADOPTE 23 voix POUR (0 CONTRE, 3 ABSTENTIONS : Philippe ARDOUIN, Nelly GOBY, Daniel CORNOT) le budget primitif 2014 de la ville.

### 2) BUDGET ANNEXE « LOCATIONS DE SALLES »

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	72 457 €	11 000 €	83 457 €
Recettes réelles	88 957 €	7 126 €	96 083 €

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, ADOPTE **23 voix POUR (0 CONTRE, 3 ABSTENTIONS : Philippe ARDOUIN, Nelly GOBY, Daniel CORNOT)** le budget primitif 2014 « Locations de Salles ».

**4°) Attribution de subventions aux associations**

Suite à la proposition d'attribution de subventions à des associations, **le conseil municipal**, après en avoir délibéré, DECIDE à l'**unanimité** d'attribuer les subventions suivantes :

Nom de l'Association	Montant de la Subvention
ASC	116 000 €
ASEHM 21	600 €
ST APO DETENTE	950 €
ST APO GENTLEMEN RUGBY	500 €
ARTS MARTIAUX TRADITIONNELS	200 €
CLUB LA RENAISSANCE	400 €
CLUB MOUCHE	400 €
ASSO SPORTIVE COLLEGE CHAMPOLLION	400 €
ASSOCIATION BILLE DE 6	150 €
AMSA	115 000 € (dont 5 000 € à titre exceptionnel)
LISA 21	16 550 €
CERCLE PHILATELIQUE	400 €
MELTING'NOTES	500 €
FNACA	400 €
ANCIENS COMBATTANTS	400 €
JARDINS DE LA PIECE A LA BREBIS	400 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	400 €
ST APO ENVIRONNEMENT	400 €
LES EPLEUMIENS	400 €
FONDATION MARECHAL DE LATTRE	100 €
PREVENTION ROUTIERE	250 €
COOPERATIVES SCOLAIRES PUBLIQUES	14 755.40 €
APO SOUTIEN	250 €
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE CHAMPOLLION	700 €

Par ailleurs, **le conseil municipal**, après en avoir délibéré, DECIDE d'attribuer **24 POUR** (F. TISSOT ne prend pas part au vote, 0 CONTRE, 0 ABSTENTIONS) la subvention suivante :

Nom de l'Association	Montant de la Subvention
AMICALE DONNEURS DE SANG	400 €

Ensuite, **le conseil municipal**, après en avoir délibéré, DECIDE d'attribuer **24 POUR** (P. NAIGEON et D. MARECHAL ne prennent pas part au vote, 0 CONTRE, 0 ABSTENTIONS) la subvention suivante :

Nom de l'Association	Montant de la Subvention
LE CLOS DES EPLEUMIENS	500 €

Puis, **le conseil municipal**, après en avoir délibéré, DECIDE d'attribuer **23 POUR** (1 CONTRE : N. GOBY, 2 ABSTENTIONS : P. ARDOUIN et D. CORNOT) la subvention suivante :

Nom de l'Association	Montant de la Subvention
BTP CFA LOIRE	55 €(1 apprenti)
MFR SEMUR	55 €(1 apprenti)

Enfin, **le conseil municipal**, après en avoir délibéré, DECIDE d'attribuer **22 POUR** (F. GOULIER ne participe pas au vote, 1 CONTRE : N. GOBY, 2 ABSTENTIONS : P. ARDOUIN et D. CORNOT) la subvention suivante :

Nom de l'Association	Montant de la Subvention
BTP CFA COTE D'OR	110 € (2 apprentis)

#### 5°) Bilan des marchés 2013

Conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics, **le conseil municipal** PREND acte du bilan des marchés conclus au titre de l'année 2013.

#### 6°) Révision d'une autorisation de programme

Conformément aux dispositions du décret n° 97-175 du 20 février 1997, **le conseil municipal**, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité :

##### ➤ la révision d'autorisation de programme suivante :

Programme	Montant total dépenses TTC	Paiements antérieurs	2013
Accueil de loisirs	1 895 507.82 €	1 401 785.82 €	493 722.00 €

##### ➤ les financements de cette autorisation de programme suivants :

Programme	Subventions	Participation aménageur	Emprunts	Autofinancement
Accueil de loisirs	294 839.55 €	660 000 €	300 000 €	640 668.27 €

#### 7°) Création d'un marché communal de détail

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de créer un marché communal de détail, d'adopter le règlement intérieur et le règlement des droits de place par un mode de calcul unique au mètre linéaire de surface de vente, conformément à la réglementation en vigueur.

#### - TRAVAUX, PATRIMOINE, URBANISME

#### 8°) Demande de subvention auprès du Conseil Général pour le programme annuel de voirie

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, MANDATE à l'unanimité M. le Maire pour solliciter auprès du Conseil Général l'attribution d'une subvention au taux maximum pour financer la réfection des travaux de voirie, rue Jacquat, une partie de la rue de la Fleuriée et les trottoirs rue Paul Claudel.

Par ailleurs, une option est prévue :  
La création d'un trottoir rue de Cromois.  
Le coût total des travaux est estimé à 333 000 € HT.

#### **9°) Demande de subvention auprès du Conseil Général au titre des amendes de police**

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, **MANDATE à l'unanimité** Monsieur le Maire pour solliciter auprès du Conseil Général l'attribution d'une subvention pour financer la réalisation d'un giratoire franchissable au carrefour des rues de la Fleuriée et François Léchenet, pour un montant estimé à 75 190.41 € HT.

En option rue Jacquat : réalisation d'un plateau franchissable sur l'ensemble du carrefour, pour un montant estimé à 34 543.55 € HT, avec mise en place de chicane, pour un montant estimé à 6 329.42 € HT.

#### **10°) Demande de subventions auprès de différents partenaires institutionnels pour la réalisation de travaux au complexe sportif de Louzole et au Mille Club**

Le conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité de solliciter des aides financières auprès du Conseil Régional, du Conseil Général, de la Fédération Française de Football et de la communauté d'agglomération du Grand Dijon pour la réalisation d'un terrain synthétique pour le football et le rugby et d'un pas de tir d'une part et d'autre part auprès du Conseil Général pour l'aménagement d'un espace des arts au sein du Mille Club. Le montant global minimum de ces aides est estimé à 195 950 euros.

### **- JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE**

#### **11°) Demande de subvention auprès du FIPD pour le dispositif REUSSIR**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** de solliciter auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) une aide financière d'un montant de 1 000 € pour le dispositif REUSSIR.

#### **12°) Point sur l'aménagement des rythmes scolaires**

Mme KETTERER indique que les nouveaux rythmes scolaires seront mis en place à la rentrée scolaire de septembre 2014, sur une semaine de 4.5 jours par semaine et cours le mercredi matin avec un accueil périscolaire sur cette demi-journée de 12h00 à 12h30.

Les principes généraux sont définis comme suit :

- \* Organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) dans le cadre d'un Projet Educatif Territorial
- \* Inscriptions par cycle de vacances à vacances
- \* Inscription en TAP : durée obligatoire de l'activité de 1H00 à 1H30 selon type d'activité
- \* Déplacements assurés par des minibus municipaux pour certaines activités
- \* « Reprise » des enfants à l'école
- \* Signature d'une charte avec l'école pour l'utilisation des salles de classe : pour le temps calme et le travail individuel ainsi que pour l'activité langue vivante.

Mme Ketterer informe que la mairie a reçu une pétition signée par 144 familles contre cette réforme des rythmes scolaires.

#### **Plusieurs services de la ville seront amenés à participer à l'encadrement des activités :**

- \* Service sports
- \* Médi@lude : espace ludothèque, espace informatique, médiathèque
- \* ALSH
- \* Centre technique
- \* ATSEM

Les principales activités proposées seront les suivantes :

### Maternelles

Jeux libres  
Dessin  
Danse  
Expression corporelle  
Eveil musical  
Lecture de contes  
Découverte nature...

### Elémentaires

Découverte nature  
Dessin  
Chant chorale  
Couture  
Pêche...

#### **Des associations ont répondu favorablement à la sollicitation de la commune:**

- \* ASC → Basketball
- Tennis
- Tennis de table
- Danse moderne Jazz
- Football
- Judo
- \* APO SOUTIEN → Soutien scolaire
- \* AMSA → musique, chant choral
- \* Prévention routière
- \* Cercle philatélique de Varois et Chaignot-St Apollinaire

#### **L'estimation des coûts :**

- \* Coût du personnel d'animation : 160 000 € en année pleine
- \* Nombre d'animateurs par jour : 44 animateurs
- \* Prise en charge espérée : Etat : 50 € x 600 enfants : 30 000 €, CAF : environ 15 000 €

Mme Ketterer a présenté un exemple d'activités proposées pouvant être proposées aux enfants d'une école élémentaire.

M. le Maire précise que ce diaporama a été présenté le 31 janvier dernier lors d'une réunion avec les directeurs d'écoles, les représentants des parents d'élèves, les services, les associations et en présence de Mme Manzoni, inspectrice de circonscription.

M. le Maire remercie Mme Ketterer ainsi que les services qui œuvrent sur ce dossier et ouvre le débat.

M. Ardouin demande quelle suite sera donnée à la pétition des familles et Mme Goby si la participation aux activités sera gratuite pour les familles.

M. le Maire informe que la pétition des familles sera adressée à Mme la Rectrice ainsi qu'à M. le Ministre de l'éducation nationale.

Quant à la gratuité des activités, il n'est pas possible de se prononcer à l'heure actuelle, dans la mesure où la CNAF n'a pas encore fait connaître ses directives.

Par ailleurs, il est à noter que l'Etat n'apportera qu'une aide de 50 euros par enfant scolarisé et par an, ce qui est peu au regard de la charge pour la commune (160 000 € pour une année pleine).

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, PREND acte** de la présentation qui a été faite du projet des nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2014.

### - PERSONNEL

#### **13°) Modification du tableau des emplois des agents non titulaires**

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité**, la création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, échelon1, à temps complet, afin de pallier le surcroît de travail occasionné par la préparation des scrutins des élections municipales 2014.

- **COMMUNICATION ET COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE**

**Vente ou renouvellement de 6 concessions au cimetière**, pour la période du 18 décembre 2013 au 9 février 2014.

- **INFORMATION**

M. le Maire indique que l'état de catastrophe naturelle pour inondations et coulées de boue a été reconnu pour la commune. A compter du 2 février 2014, les personnes sinistrées ont 10 jours pour déposer auprès de leur compagnie d'assurances un dossier.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h50.**